



Fédération SUD Santé Sociaux

Madame ou Monsieur la ou le
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Madame ou Monsieur la ou le
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Hôtel du Châtelet,
127 Rue de Grenelle 75007 Paris

Paris, le 20 mai 2022

Objet : Préavis de grève SUD Santé-Sociaux pour le mouvement des psychologues du 10 juin 2022.

Madame, Monsieur les Ministres,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national pour le mouvement des psychologues **le 10 juin 2022 de 00 heure à 24 heures.**

Ce préavis concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de ces journées.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de notre champ de syndicalisation qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé, médicaux et non médicaux pour :

- L'ensemble des structures relevant des secteurs sanitaire, médico-social et social, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, du logement social, chargées d'une mission de service public et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public.
- Les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne.
- L'ensemble des organisations de l'éducation populaire, des associations socio-culturelles, de l'animation, des centres de vacances et de loisirs, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial,
- Aux salarié-es des OPCO des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

Aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications sont les suivantes :

- Nous refusons toute forme de paramédicalisation. Nous demandons que soit respectée l'appartenance de la psychologie aux sciences humaines et l'autonomie des psychologues, et que soit garanti le maintien de l'accès direct aux psychologues **pour l'ensemble de la population sans prescription ni adressage obligatoire par un médecin comme cela existe déjà dans d'autres pays européens (Belgique).**
- Nous exigeons que soit respecté le pluralisme des approches en psychologie, et la liberté de choix des citoyens. Nous demandons ainsi l'abrogation de l'ensemble des arrêtés spécifiant et contraignant l'intervention des psychologues dans les dispositifs de soins, en toute ignorance de la réalité de leurs pratiques : arrêtés du 24 décembre 2020, du 10 mars 2021...
- Nous demandons l'abrogation de l'article 79 de la LFSS 2022, du décret du 17 février et des arrêtés des 2 et 8 mars 2022 qui lui font suite, et la suppression immédiate du dispositif MonPsy, qui ne respecte ni les psychologues ni les patients et ne répond en rien aux besoins du public, et nous appelons tous les psychologues à le boycotter. Nous proposons une nouvelle forme de conventionnement, élaborée avec les représentants des psychologues.
- Nous demandons la création urgente de postes de psychologues dans les secteurs hospitalier, social et médico-social, et l'arrêt du démantèlement des structures de soins psychiques.
- Nous demandons une revalorisation conséquente des grilles salariales des psychologues, à la hauteur de leur niveau de formation, universitaire et post-universitaire, et de leurs responsabilités.
- Nous demandons que soit respecté le haut niveau de formation et de qualification des psychologues, et que soit mis fin à la régression de leur statut. Celui-ci doit retrouver le niveau universitaire de 3ème cycle qu'il a perdu.

Et plus généralement :

- Un salaire net minimum à 1700€.
- Une augmentation immédiate des salaires pour l'ensemble des personnels soignants, techniques, administratifs, de la santé, du social et médico-social de 400€ net mensuel, soit l'équivalent de 80 points d'indice supplémentaires dans la FPH.
- Une carrière avec évolution linéaire et sans barrage pour tous-tes les agent-es et salarié-es de la santé, du social et du médico-social dans le public comme dans le privé.
- L'abrogation de l'obligation vaccinale.
- La reconnaissance sans condition en maladie professionnelle de tous les personnels de santé et d'action sociale atteints par le covid-19.
- L'arrêt de la déréglémentation sur le temps travail rendu possible par le protocole d'accord du « Ségur de la santé » et la baisse de temps de travail pour nos métiers pénibles.



- L'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits fermés et l'ouverture de nouveaux lits à hauteur des besoins de la population.
- Un plan d'embauche massif à la hauteur des besoins remontés par les services tant pour l'hôpital, pour les EHPADs et pour toutes les structures du social et du médico-social. Ainsi que l'arrêt des contrats précaires qui se traduirait par des stagiairisations et titularisations rapides dans la FPH et des CDI dans le privé.
- Le changement de financement de l'hôpital, du social et du médico-social avec la fin de la T2A.
- Ouverture de centres de santé publics, avec une médecine salariée, au plus proche de la population.
- Un système de protection sociale unique, uniforme et universel, assuré à 100% par la Sécurité sociale, avec une gestion démocratique par les représentant-es des travailleuses et travailleurs.
- La fin de la marchandisation de la santé, du social et du médico-social au profit d'un grand service public.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Madame, Monsieur les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux,
Jean-Marc Devauchelle

